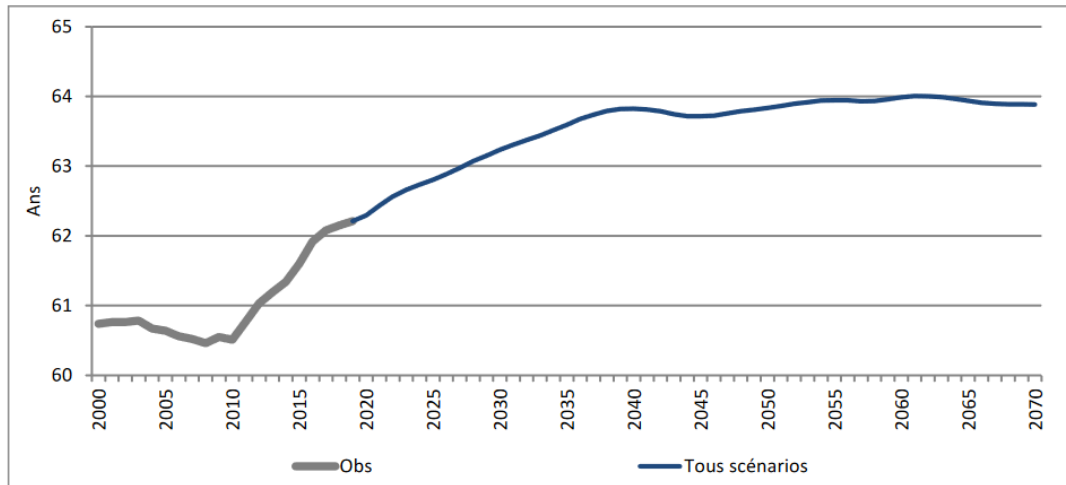


Figure 2.5 – Âge moyen conjoncturel de départ à la retraite



Champ : résidents en France, retraités de droit direct de l'ensemble des régimes de retraite français légalement obligatoires.

Source : projections COR – juin 2021.

Le graphique ci-dessus, extrait du dernier rapport annuel du Conseil d'Orientation des Retraites (COR), décrit l'évolution passée et prévisible de l'âge moyen de départ à la retraite dans le cadre des règles actuelles (1). Comme on le voit l'âge moyen actuel est un peu au-dessus de 62 ans. Il serait de 63,5 ans d'ici à 2032 pour s'établir ensuite durablement autour de 64 ans. Soit seulement 1 an de moins que les 65 ans promis comme nouvel âge légal par Emmanuel Macron et Valérie Pécresse.

Mais cette moyenne cache des différences importantes.

La durée de cotisations pour obtenir une retraite à taux plein est, en règle générale, de 42 ans pour les générations nées en 1961, 1962 et 1963. La durée augmentera de 3 mois par tranches de 3 générations annuelles. A partir de la génération née en 1973, il faudra 43 ans de cotisations.

D'une façon générale, l'âge de départ où l'on peut bénéficier d'une retraite à taux plein dépend de l'âge de démarrage dans la vie « active » et de la continuité de l'emploi pendant la durée de celle-ci.

Au moment du débat sur la réforme Macron 2020, le Conseil d'Orientation des Retraites avait pris trois cas types, c'est-à-dire représentatifs d'une situation sociale : un cadre, un non-cadre et un salarié au SMIC. Nés après 1973, ils ou elles sont célibataires et sans enfants, bénéficient d'une carrière continue et liquident leur retraite à taux plein au terme de 43 ans de travail. Le salarié au SMIC démarre sa carrière à 19 ans, et part en retraite à 62 ans. Le non-cadre démarre à 21 ans et prend sa retraite à 64 ans. Et le cadre démarre à 23 ans et prend sa retraite à 66 ans.

Avec le recul de l'âge légal de la retraite à 65 ans, le cadre « type » ne perd donc rien, le non cadre perd 1 an de retraite et le salarié au SMIC perd 3 ans de retraite.

En même temps que le recul de la retraite à 65 ans, Emmanuel Macron promet « la juste prise en compte des cas d'incapacité, des carrières longues ou pénibles ». Une promesse purement verbale puisqu'elle ne dit ni que la prise en compte actuelle est déjà très insuffisante, ni s'il s'agit de maintenir l'âge actuel de départ pour ces cas, ou de le reculer lui aussi de trois ans.

Une injustice multipliée par les inégalités de santé et d'emploi

Le recul de l'âge de la retraite est d'autant plus injuste que, selon que l'on est cadre ou ouvrier, selon que l'on est un homme ou une femme, on ne prend pas sa retraite, en moyenne, dans les mêmes conditions de santé, avec la même espérance de vie en bonne santé et avec le même risque d'être en réalité sans emploi, sans indemnité chômage.

TABLEAU 1
Indicateurs selon la catégorie socioprofessionnelle

Catégorie socioprofessionnelle (CSP)	Proportion de personnes fortement limitées au cours de la première année de retraite (%)	Proportion de personnes limitées, mais pas fortement au cours de la première année de retraite (%)	Âge conjoncturel de départ à la retraite	Proportion de retraités à 61 ans (%)	Durée moyenne en emploi (hors cumul) après 50 ans	Durée moyenne sans emploi ni retraite après 50 ans
Agriculteurs exploitants	2	21	63,1	48	12,1	1,1
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	7	10	62,9	30	10,5	2,4
Cadres et professions intellectuelles supérieures	2	12	62,9	25	11,5	1,4
Professions intermédiaires	5	13	61,4	51	9,5	1,9
Employés	11	15	62,3	29	8,7	3,6
Ouvriers	14	20	61,9	44	7,5	4,3
Toutes CSP confondues	8	15	62,1	37	9,2	2,9

Note • Les retraités sont classés selon leur catégorie socioprofessionnelle antérieure.
Lecture • Les ouvriers (ou anciens ouvriers) partent à la retraite en moyenne à 61,9 ans en 2018. 44 % d'entre eux sont déjà retraités à 61 ans, soit dans l'année qui précède l'âge d'ouverture des droits de droit commun.
Champ • France métropolitaine, hors personnes n'ayant jamais travaillé.
Sources • Enquête Emploi 2018 (Insee), calculs DREES.

Patrick Aubert : DREES, Études et Résultats n° 1143, février 2020

https://www.cor-retraites.fr/sites/default/files/2022-01/Doc06_Incapacit%C3%A9s_DREES.pdf

page 5

Le tableau ci-dessus publié par la DREES (Direction de la Recherche des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques) indique que, plus du tiers des ouvriers partent en retraite ou manifestent dès leur première année de retraite des handicaps physiques élevés (14%) ou limités (20%) contre seulement, respectivement 2 et 12 % pour les cadres et les professions intellectuelles supérieures. Il montre également qu'après 50 ans, les ouvriers ont en moyenne été en emploi seulement 7,5 ans avant leur départ en retraite contre 11,5 ans pour les cadres. Les premiers ont été, en moyenne, 4,3 ans sans emploi ni retraite. Les seconds 1,4 ans.

Le recul de l'âge de la retraite aggraverait considérablement tous ces dégâts.

Le bobard de l'allongement de la durée de vie.

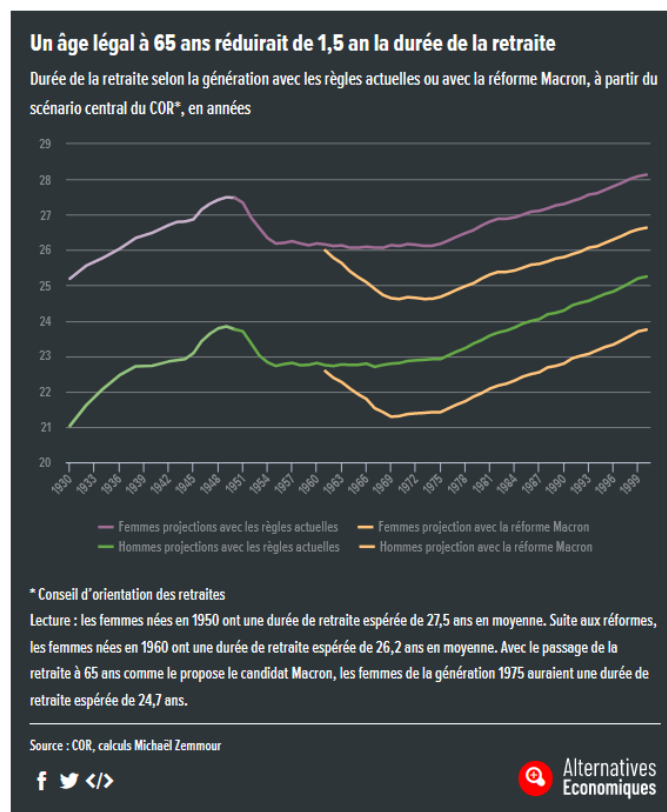
Le patron du Medef, Geoffroy Roux de Bézieux a écrit la leçon : « tant que l'espérance de vie augmente, il faut accepter de travailler plus longtemps ». Emmanuel Macron la récite : « Nous sommes dans une société qui vieillit, C'est

une chance, une force de nos sociétés où on améliore le soin, la prévention. Il est donc normal que nous travaillions plus ».

La revue Alternatives Economiques a publié l'infographie ci-dessous sur la base des calculs de l'économiste spécialiste de la protection sociale, Michael Zemmour. Ils font litière de cette histoire à essayer de faire dormir debout les Françaises et les Français.

Malgré les gains d'espérance de vie, les réformes de la retraite déjà mises en œuvre, ont entraîné une baisse de la durée moyenne de retraite de plus d'1 an pour la génération 1960. Il faudrait attendre les années 2035 (génération 1973) pour retrouver une retraite de la même durée qu'en 2008.

La réforme Macron (ou la variante Péresse), ferait baisser cette durée d'1 an et demi supplémentaire pour la génération 1973. Les femmes retraitées nées en 2000 continueraient d'avoir une retraite moyenne de durée inférieure de 1 an à celles nées en 1953.



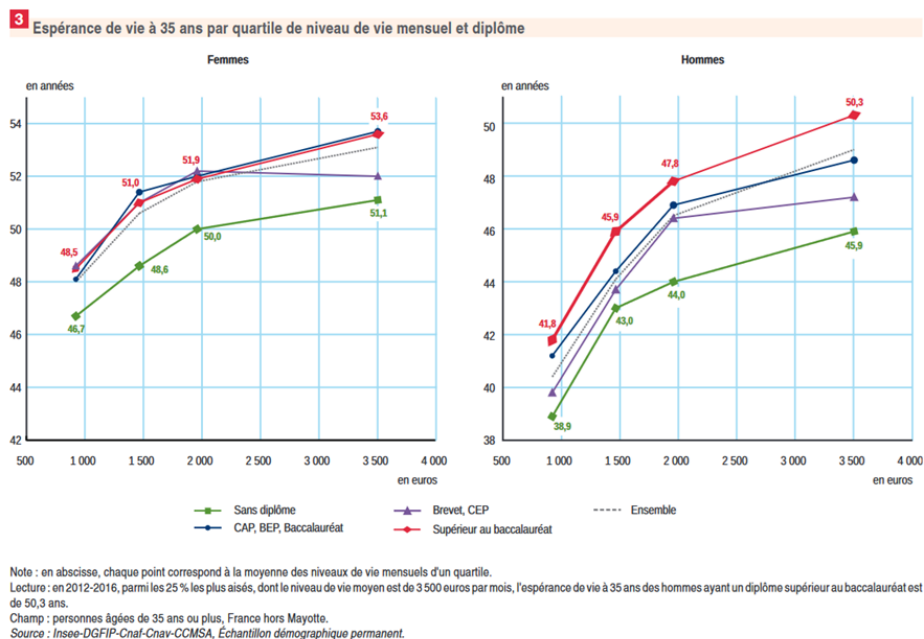
<https://www.alternatives-economiques.fr/macron-retraite-sera-plus-courte-quatre-autres-infographies-a-ne-pa/00102492>

Encore s'agit-il de durée moyenne de vie pour l'ensemble des hommes et des femmes qui atteignent l'âge de la retraite. Et non de l'espérance de vie à la naissance. Ni de l'espérance de vie en bonne santé.

En 2018, l'espérance de vie à la naissance sans incapacité (2), s'élevait en France en 2018 à 64,4 ans pour les femmes et à 63,4 ans pour les hommes. Elle stagne depuis dix ans.

Cela veut dire que moins d'un français sur deux atteint l'âge de 65 ans en bonne santé. Et pour ceux qui atteignent 65 ans, l'espérance de vie en bonne santé est seulement de 10,5 ans pour les femmes et 9,4 ans pour les hommes.

Mais cela c'est la moyenne, sans tenir compte des inégalités sociales. Les personnes ayant les retraites les plus faibles ont aussi une santé dégradée plus tôt et des durées moyennes de retraite plus courtes. Les mesures d'âges ont donc pour elles des conséquences encore plus marquées.



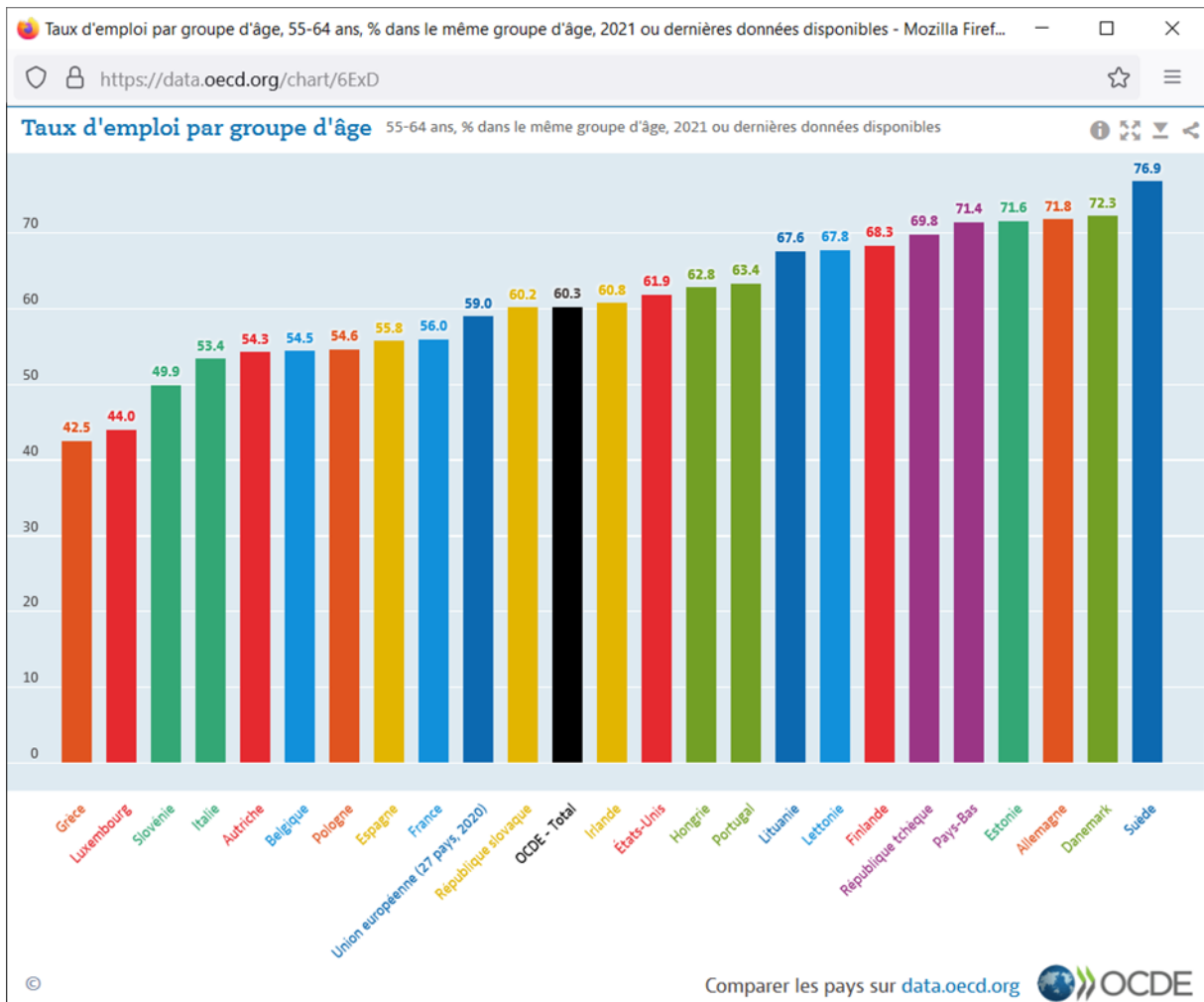
https://www.cor-retraites.fr/sites/default/files/2021-02/doc_03_IP1687_Evie_niveau_de_vie.pdf

Comme le montre les graphiques ci-dessus, tirés d'une étude de l'INSEE publiée en 2018, la différence d'espérance de vie entre un ouvrier de 35 ans et

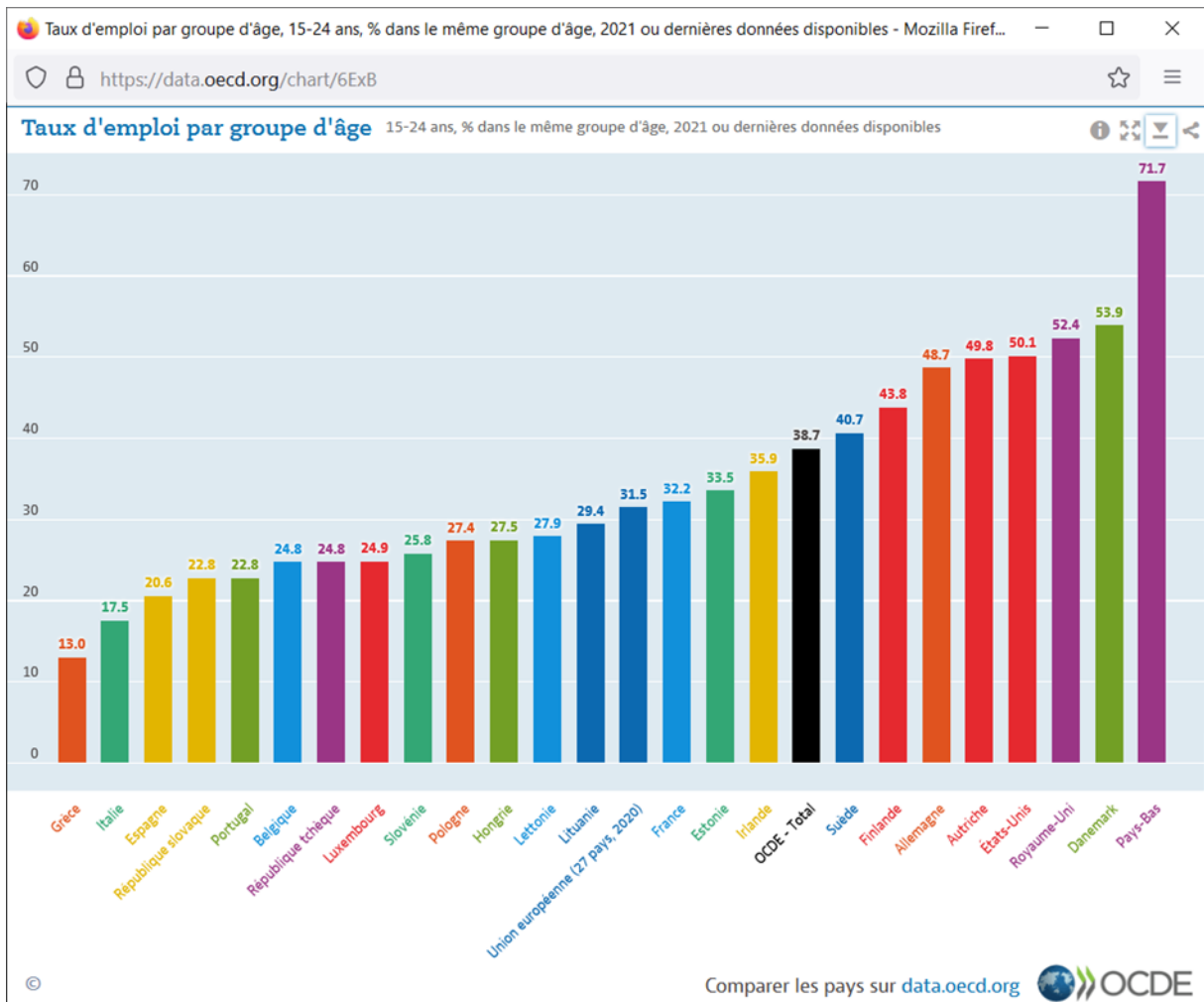
un cadre du même âge est de 6,4 ans pour les hommes et 3,2 ans pour les femmes. Elle n'a pas diminué entre 1970 et 2013. La différence est de 7,3 ans entre les hommes avec un diplôme post bac et les hommes sans diplômes. Elle est de 4,2 ans pour les femmes. Entre les plus aisés (les 5% de plus hauts revenus) et les plus modestes (les 5% de plus bas revenus), la différence d'espérance de vie est de 12 ans chez les hommes et de près de 8 ans chez les femmes.

Le bobard du plein emploi

En France, rappelle le sociologue Jean-Yves Boulin (https://www.lemonde.fr/idees/article/2022/03/18/retraites-le-projet-d-emmanuel-macron-ignore-l-acceleration-et-l-intensification-des-rythmes-de-vie_6118125_3232.html), selon les études de la Dares (Ministère du travail) sur les conditions de travail, un tiers des personnes âgées de 35 à 55 ans estiment ne pas pouvoir exercer la même activité jusqu'à l'âge de 60 ans. Ce sont même 44% dans l'enquête européenne d'Eurofound sur les conditions de travail (EWCS). La France est en dernière position de l'Union Européenne. Comme l'explique Jean Yves Boulin, « Il est difficile de faire le partage entre la perception par les salariés de la soutenabilité de leurs conditions de travail au-delà d'un certain âge, et celle qu'ils ont de leur employabilité du fait des pratiques des employeurs, prompts à licencier les seniors ». Mais « le résultat est, en tout cas, un taux d'emploi de 53,9 % des 55-64 ans en France, contre une moyenne de 60,2 % au sein de la zone euro ».



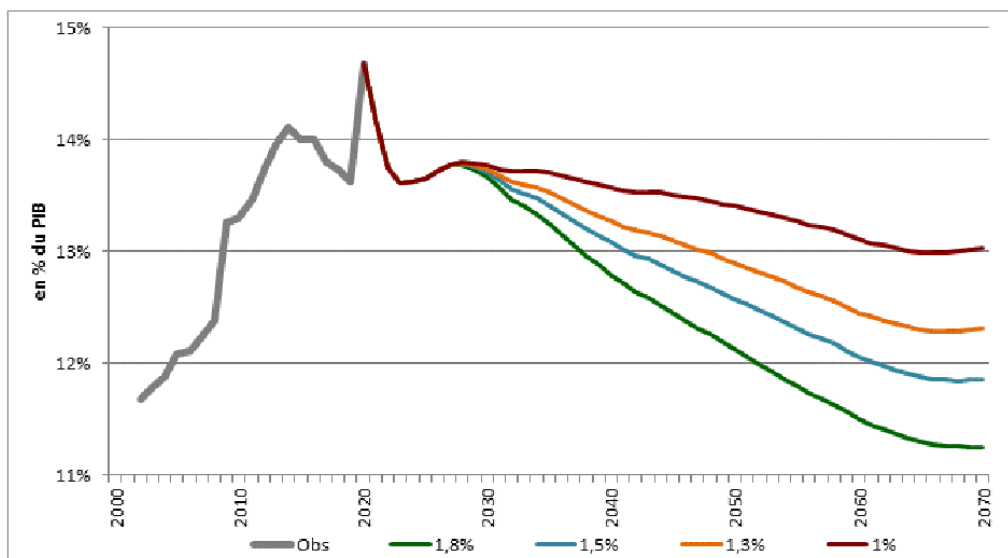
Et à l'autre bout, le taux d'emploi des jeunes de 15 à 24 ans est globalement dans la moyenne des pays européens, avec qui plus est, des différences importantes de situation selon les études et le diplôme.



L'idée que le recul de l'âge de la retraite à 65 ans puisse dans ces conditions provoquer une amélioration de la situation de l'emploi des seniors et des jeunes est juste mensonger.

Gros dégâts. Petits gains

Figure 2.1 – Dépenses du système de retraite en % du PIB observées et projetées



Note : données hors produits et charges financières, hors dotations et reprises sur provisions et hors charges et produits exceptionnels pour le RCI. À compter de 2020, les comptes de la CRPNPAC (régime complémentaire du personnel navigant de l'aviation civile), sont inclus.

Champ : ensemble des régimes de retraite français légalement obligatoires, y compris FSV, hors RAFP.

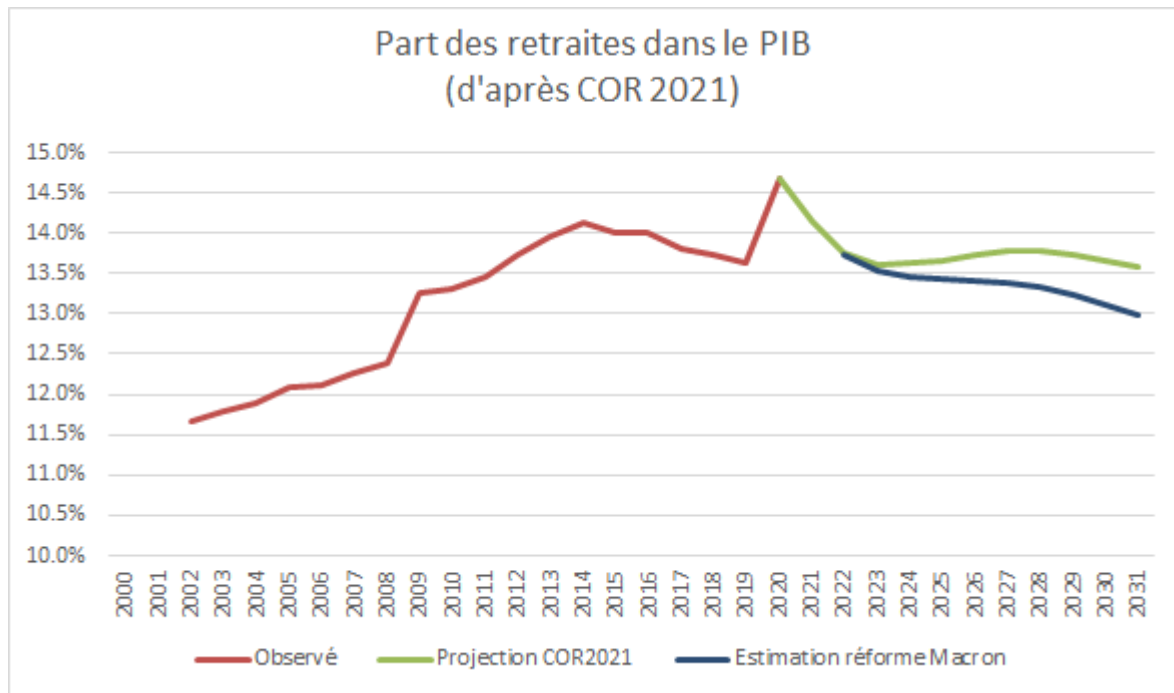
Sources : rapports à la CCSS 2002-2020 ; projections COR – juin 2021.

Source Rapport annuel du COR – Juin 2021

https://www.cor-retraites.fr/sites/default/files/2021-11/Rapport_complet_30_11_modif_productivit%C3%A9.pdf page 68

Comme le montre le graphique ci-dessus extrait du rapport 2021 du COR, dans le cadre des règles actuelles la part des dépenses dans le PIB baisse progressivement à partir de 2030. L'augmentation de 2020 est exceptionnelle, due à la chute de la production du fait du confinement. La part des dépenses de retraite dans le PIB devrait retrouver dès 2022 un niveau proche de celui observé en 2019 (13,6 % du PIB environ). Et elle baisserait à partir de 2030 principalement à cause de la baisse de la pension moyenne (les carrières étant de plus en plus nombreuses à être incomplètes).

Par rapport à cette évolution le recul progressif de l'âge légal de la retraite à 65 ans ferait de gros dégâts économiques et sociaux. Mais elle rapporterait financièrement assez peu : Au maximum 0,7 point de PIB annuel à partir de 2032 soit 16 milliards environ selon Michael Zemmour. Voir son graphique ci-dessous.



<https://pbs.twimg.com/media/FNp3918XoAEXSEF?format=png&name=small>

L'Institut Montaigne très partisan d'un recul de l'âge légal a lui aussi chiffré le programme Macron. 18 milliards d'euros de baisse à l'horizon 2032, et seulement 7,7 milliards d'euros en 2027. L'économiste Gilles Raveaud (<https://twitter.com/RaveaudGilles>) pointe bien l'ambition de la réforme : « Mais le problème ce sont les retraités, pas la suppression de l'ISF ni les cadeaux aux entreprises (hors Covid). France, Travaille ! »

La retraite à 60 ans ?

En face, Jean Luc Mélenchon et Fabien Roussel veulent restaurer le droit à la retraite à 60 ans.

Jean-Luc Mélenchon veut aussi rétablir la retraite à taux plein pour 40 années de cotisation de valider les trimestres de RSA. Son programme prévoit également de porter au SMIC les retraites pour une carrière complète. Et d'indexer les retraites sur les salaires.

Fabien Roussel veut revenir à une pension de retraite égale à 75 % du salaire net des 10 meilleures années. Son programme prévoit également le départ anticipé à la retraite pour les métiers pénibles. Et de faire passer le minimum contributif à 1200 euros.

Selon les chiffreurs de l'équipe de campagne de Jean-Luc Mélenchon (<https://www.mediapart.fr/journal/france/180222/la-retraite-60-ans-piece-maitresse-du-puzzle-melenchonien>) cela entraînerait environ 70 milliards de dépenses de retraites supplémentaires.

L'Institut Montaigne

(<https://www.institutmontaigne.org/blog/presidentielle-2022-les-retraites-un-entrel-sujet-reforme>) a, pour sa part, évalué à 85,8 milliards d'euros annuel le programme retraite de Jean-Luc Mélenchon, et celui de Fabien Roussel à 88 Milliards d'euros.

Cela représente selon les chiffrages une augmentation des dépenses de retraites de 20 à 25%. Et un déplacement important d'au moins 3 points de PIB. Une partie du financement viendrait de la diminution des coûts du chômage, de la précarité et de la pauvreté des jeunes et du sous-emploi des actifs de 60 ans et plus. A quoi pourrait s'ajouter selon l'équipe de campagne de Jean-Luc Mélenchon, des prélèvements supplémentaires sur les revenus salariaux (augmentation annuelle de 0,5% des cotisations retraites, prélèvement sur l'épargne salariale et l'intéressement) et surtout une mise à contribution des revenus financiers de l'ordre de 30 milliards (3).

Analysant les différents programmes de la gauche, l'économiste Atterré Henri Sterdyniak

(<https://blogs.mediapart.fr/henri-sterdyniak/blog/080322/propos-des-programmes-de-la-gauche>) alerte : « les programmes des partis de gauche reprennent les diverses revendications des syndicats et mouvements progressistes, ce qui est légitime, mais cela sans réel arbitrage, que ce soit la hausse du SMIC, des salaires des fonctionnaires, la hausse et l'extension du RSA, l'égalité des salaires femmes/hommes, la hausse des emplois publics, la baisse de l'âge de départ à la retraite. Les mesures nécessaires de restructuration de l'économie (comme la réindustrialisation, le tournant écologique, l'intervention des travailleurs dans la gestion des entreprises) ne peuvent avoir elles des effets favorables qu'à plus long terme. De sorte qu'un gouvernement de gauche aura le choix entre ne tenir que progressivement ses engagements, ce qui pourrait être considéré comme une trahison ; se retrouver en face de déséquilibres importants, en termes de situation financière des entreprises et de solde extérieur ; assumer frontalement la lutte de classe en réduisant fortement le niveau de vie des classes supérieures, en prenant le contrôle des entreprises, en se heurtant aux règles de la zone euro et de l'UE ».

Cela concerne directement la retraite à 60 ans et les autres mesures prévues par Jean-Luc Mélenchon ou Fabien Roussel.

Les dégâts inégalement répartis d'un recul de la retraite à 65 ans disent a contrario ce que pourraient être les priorités pour retourner vers une retraite à 60 ans.

- (1) L'âge conjoncturel de départ à la retraite mesure l'âge moyen de départ à la retraite une année donnée, en neutralisant les différences de taille de génération.
- (2) L'espérance de vie sans incapacité correspond au nombre d'années que peut espérer vivre une personne sans être limitée dans ses activités quotidiennes.
- (3)** C'est-à-dire une sorte de retraite par décapitalisation, qui aurait cependant comme inconvénients de sortir du cadre de la retraite par répartition et d'étatiser le financement. Et de reposer sur une base de financement qu'il faut en même temps réduire par ailleurs de réduire.